

GRYC INVITATIONAL / RÉGATE INVITATION DU CVRG

SAILING INSTRUCTIONS / INSTRUCTIONS DE COURSE (O'pen Bics and Optimists / O'pen Bic et Optimists)

August 2-4 2019 / 2-4 août 2019

Gatineau River Yacht Club / Club de Voile de la rivière Gatineau
1 chemin Summerlea, Chelsea, Québec J9B 1W4



1 RULES / RÈGLES

- a. The regatta shall be governed by the International Sailing Federation, the prescriptions of the Canadian Yachting Association, the class rules of the participating yachts, and the present sailing instructions. The **Racing Rules of Sailing for 2017-2020 will be followed.**

La régata sera régie par la Fédération internationale de voile, les prescriptions de l'Association canadienne de voile, les règles de classe de bateaux participants et ces instructions de courses. Les Règles de course à la voile pour la période 2017-2020 seront suivies.

- b. If there is a conflict between languages, English will take precedence.

En cas de conflit dans la traduction, le texte anglais prévaudra.

- c. Contrary to class rules, sail numbers do not have to match the hull numbers. Numbers will be accepted as long as they can be clearly identified.

Contrairement aux règles de classe, les numéros de voile ne doivent pas nécessairement correspondre aux numéros de coque. Les numéros seront acceptés dans la mesure qu'ils puissent être clairement identifiés.

2 ENTRIES / INSCRIPTION

- a. Participants may enter by completing the registration with the organizing authority and paying the applicable fee.

Les participants peuvent s'inscrire en remettant un formulaire d'inscription complété à l'autorité organisatrice et en payant les frais applicables.

3 NOTICE TO COMPETITORS / AVIS AUX CONCURRENTS

- a. Notices to competitors will be posted on the notice board located on the main stairs inside the clubhouse.

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel sur l'escalier principal de la capitainerie.

- b. Preliminary results for day one will be posted there as soon as they are available.

Les résultats préliminaire du jour 1 seront affichés à cet endroit dès qu'ils seront disponibles.

4 CHANGES TO INSTRUCTIONS / MODIFICATION DES INSTRUCTIONS DE COURSE

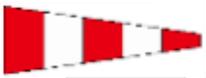
- a. Any changes to the sailing instructions or schedule of races will be posted before 09h00 on the day they take effect and during lunch on Saturday.

Toute modification aux Instructions de Courses, sera affichée avant 9h le jour même de son entrée en vigueur et pendant le dîner le samedi.

5 SIGNALS MADE ASHORE / SIGNAUX FAITS À TERRE

- a. Signals made ashore will be displayed on a pole by the notice board at the Island's entrance.

Les signaux faits à terre seront envoyés sur un tangon à côté du panneau d'affichage à l'entrée de l'île.

- b.  Code flag AP, Answering Pennant (Red-White-Red-White-Red), with two horns (one horn when lowered) means: **The race is postponed**. The warning signal will be made not less than 30 minutes after AP is lowered.

Le pavillon AP, appel (rouge-blanc-rouge-blanc-rouge), avec deux signaux sonores signifie : la course est retardée. Le signal d'avertissement ne sera pas envoyé moins de 30 minutes après que le pavillon sera baissé.

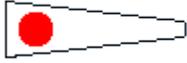
6 CLASS FLAGS / PAVILLONS DE CLASSE

- a. The Class flags will be confirmed at the skippers meeting.

Les pavillons de classe seront confirmés à la réunion des barreurs.

- b. The Class flags are proposed to be:

Les pavillons de classe proposés sont :

- i.  O'pen Bics - Numeral penant 1,
O'pen Bic – Flamme numérique 1,

- ii.  Optimists – Numeral penant 2.
Optmisits – Flamme numérique 2.

7 SCHEDULE / HORAIRE

- a. A Skippers meeting will be held prior to the first race (0900).

Une réunion des barreur aura lieu avant la première course (9h).

- b. The timetable is as follows:

L'horaire est le suivant :

Day 1 – Saturday	Day 2 – Sunday
Racing starts: 9:45 for first fleet Break for lunch at approximately 12:30 but timing is wind dependent. More races to follow lunch break	Races: 9:30 onwards
<i>Jour 1 – Samedi</i>	<i>Jour 2 – Dimanche</i>
<i>Les courses débutent :</i> <i>9h45 pour la première flotte</i> <i>Pause pour le dîner vers 12h30,</i> <i>mais le moment dépend des</i> <i>conditions de vent</i> <i>D'autres courses suivront après le dîner</i>	<i>Courses : 9h30 et plus</i>

- c. On the last day of the regatta no warning signal will be made after 2:00 pm.
Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement sera envoyé après 14h.
- d. The objective is to have as many races as the wind will permit.
L'objectif est de faire le plus de course telles que permises par les conditions de vent.

8 RACING AREA / ZONE DE COURSES

- a. The racing area will be in the next bay down river from the Island.
La zone de course sera située dans la prochaine baie en aval de l'île.



WARNINGS: / AVERTISSEMENTS :

- b. A shallow reef extends off the lighthouse point where the adult race committee signals are displayed. A small orange float marks the safe water boundary. It is to be considered an obstruction and boats must remain outside of this area.

Un récif est situé devant la pointe du phare où les signaux du comité de course des adultes sont envoyés. Une petite bouée orange indique la limite des eaux profondes. Le récif est considéré comme une obstruction et les bateaux doivent demeurer à l'extérieur de la zone indiqué par la bouée.

- c. A shallow reef extends off the rocky point at the northern tip of the Island. A small orange float marks the safe water boundary. It is to be considered an obstruction and boats must remain outside of this area.

Un récif est situé devant la pointe nord de l'île. Une petite bouée orange indique la limite des eaux profondes. Le récif est considéré comme une obstruction et les bateaux doivent demeurer à l'extérieur de la zone indiqué par la bouée.

- d. A shallow bay exists between the lighthouse point and the rocky point at the northern tip of the Island. It is to be considered an obstruction and boats must remain outside of the area bounded by the lighthouse point reef marker, the northern rocky point reef marker and the shore of the Island.

Une baie peu profonde est située entre la pointe du phare et la pointe rocheuse à l'extrémité nord de l'île. Elle est considérée comme une obstruction et les bateaux doivent demeurer à l'extérieur de la zone indiqué par la bouée de la pointe du phare, la pointe rocheuse et les berges de l'île.

9 THE COURSE / LE PARCOURS

- a. The course to be sailed will be a double windward-leeward course with a downwind finish.

Le parcours sera un parcours au-vent-sous-le-vent double avec une arrivée sur un largue.

- b. Small orange markers along the shore of the island mark the shoreline. See Racing Area – as above Section # 8. This line is considered an obstruction as per RRS rules 18 and 19.

De petite bouées oranges le long des berges de l'île indiquent le littoral. Voir la Zone de course – telle que décrite à la section 8. Cette ligne est considérée comme une obstruction tel que définie dans RCV articles 18 et 19.

10 MARKS / MARQUES

- a. The marks will be larger bright round orange buoys. The start and finish limit mark will be a red and yellow pin flags.

Les marques seront de grande bouées rondes et oranges. La ligne de départ et d'arrivée sera délimité par une droite muni d'un drapeau rouge et jaune.

11 THE START / LE DÉPART

- a. The starting line for the junior courses will be between the mast on the RC boat displaying and "RC" flag at the starboard end and a starting mark (red and yellow pin) at the port end.

La ligne de départ pour le parcours des juniors sera définie à tribord par le mât du bateau-comité arborant le pavillon "RC" et une bouée de départ (drapeau rouge et jaune) à bâbord

- b. The starting sequence will modify ISAF Rule 26.

La séquence de départ modifie l'article 26 des RCV.

- c. Junior races shall be started by using the following signals:

Les courses junior utilisent la séquence suivante :

Signal / Signal	Visual signal / Signal visuel	Sound signal / Signal sonore	Time / Temps (minutes)
Warning for class #1 / Avertissement pour la classe 1	#1 Class flag up / Pavillon de classe 1 monte	One horn / Un klaxon	5
Preparatory for class #1 / Préparatoire pour classe 1	Prep Flag Up / Pavillon prep. monte	One horn / Un klaxon	4
	Prep Flag Down / Pavillon prep. descend	One horn / Un klaxon	1
Start for class #1 and Warning for class #2 / Départ de la classe 1 et Avertissement pour la classe 2	#1 Class flag down #2 Class flag up / Pavillon de classe 1 descend Pavillon de classe 2 monte	One horn / Un klaxon	0 for class #1 & 5 for class #2 / 0 pour la classe 1 et 5 pour la classe 2
Preparatory for class #2 /	Prep Flag Up /	One horn /	4

Préparatoire pour classe 2	Pavillon prep. monte	Un klaxon	
	Prep Flag Down / Pavillon descend	One horn / Un klaxon	1
Start for class #2 / Départ de la classe 2	#2 Class flag down / Pavillon de classe 2 descend	One horn / Un klaxon	0 for class #2 / 0 pour la classe 2

Note The Executive Signal is the visual flag signal and the sound signal draws attention to the flag signal. Therefore any failure of sound signal shall be disregarded.

À noter : Le signal principal est le signal visuel. Les signaux sonores servent à attirer l'attention sur les pavillons. Ainsi, tout échec de signal sonore devra être ignoré.

- d. A class that has a general recall postpones the rest of the sequence (i.e., their restart occurs before the rest of the fleets have their starts).

Une classe soumise à un rappel général retarde le reste de la séquence. Ainsi leur départ est signalé avant que les autres flottes ont eu leur départ.

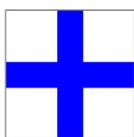
- e. Yachts not in their starting sequence shall keep clear of the starting area when other yachts are starting (i.e. yachts whose warning signal has been made).

Un bateau qui n'est pas dans une séquence de départ doit rester à l'écart de la zone de départ pendant que d'autres bateaux partent, c'est à dire les bateaux qui ont reçu leur signal d'avertissement.

- f. A yacht shall not start later than 5 minutes after her starting signal.

Un bateau ne peut prendre le départ si 5 minutes se sont écoulées depuis son signal de départ.

12 RECALLS / RAPPELS

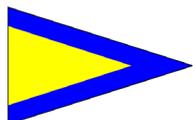


- a. Individual recalls will be signalled with code flag X and one horn in accordance with RRS rule 29.1. Delinquent sail numbers will be attempted to be announced over the loud hailer.

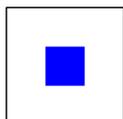
Les rappels individuels seront indiqués par le pavillon X et un klaxon conformément à l'article 29.1 des RCV. Une tentative d'identifier les numéros de voile fautifs sera fait au mégaphone.

- b. A general recall will be implemented, in accordance with RRS rule 29.2, when at the starting signal the race committee is unable to identify boats that are on the course side of the starting line, or there has been an error in the starting procedure, the race committee may signal a general recall (display the First Substitute with two sounds).

Un rappel général sera institué, conformément à l'article 29.2 des RCV lorsque, au signal de départ, le comité de course sera incapable d'identifier les bateaux qui sont sur le côté parcours de la ligne de départ, ou lorsqu'il y a une erreur dans la séquence de départ. Le comité de course peut alors signaler un rappel général (envoyer le 1^{er} substitut avec deux klaxons).



13 SHORTEN COURSE / PARCOURS RACCOURCI



- a. A race may be shortened due to insufficient wind, foul weather, a mark missing or out of position, or for any other reason affecting the fairness of the race. It will be done so in accordance with RRS 32.2 (display flag S with two sounds). The shortened course will be

signalled at a rounding mark, prior to the first boat rounding this mark, by the presence of a mark boat displaying flag S and making two sound signals. However, altering RRS 32.2, after rounding the mark, boats will finish by sailing over to and crossing the official finish line (which is described in sailing instruction item #14. Finish). If there is a question as to which direction to cross the line in, the line shall be crossed going in the up wind direction.

Un course peut être raccourcie si le vent est insuffisant, la météo défavorable, un bouée est manquante ou a été déplacée ou pour toute raison qui met en jeu l'équité de la course. Ceci sera fait conformément à l'article 32.2 des RCV (envoyer le pavillon S avec deux klaxons). Le parcours sera modifié à une bouée avant que le premier bateau la contourne. Un bateau sera alors présent, battant le pavillon S et émettant les deux signaux sonores. Cependant, l'article 32.2 des RCV est modifié de la façon suivante : après avoir contourné la bouée, les bateaux termineront la course en se dirigeant directement et en croisant la ligne d'arrivée officielle, telle que décrite dans les instructions de course au point 14. S'il y a une incertitude sur la direction qui doit être prise pour traverser la ligne, la ligne devra être traversée en louvoyant.

14 THE FINISH

- a. The start and finish line will be between the mast displaying the RC Pennant flag on the RC boat and the red and yellow flag mark.

La ligne de départ et la ligne d'arrivée sera définie par le mât battant le pavillon RC sur le bateau comité et la bouée-drapeau rouge et jaune.

- b. Yachts well behind their fleet, in a clearly defined position in that fleet, and delaying the start of the next race will be offered the opportunity to have their position assigned in order to return to the starting area as quickly as possible.

Les bateaux qui sont loin à l'arrière de la flotte, dans une position clairement définie et retardant le départ de la course suivante auront l'opportunité que leur position leur soit assignée pour qu'ils puissent retourner à la zone de départ le plus rapidement possible.

15 ABANDONMENT AND TIME LIMIT / ABANDON ET LIMITE DE TEMPS

- a. Any race in which no yacht finishes within 30 minutes will be abandoned. Yachts finishing more than 15 minutes after the first yacht finished or after the time limit, whichever is later, will be scored DNF (Did Not Finish).

Toute course où aucun bateau ne termine en moins de 30 minutes sera abandonnée. Les bateaux qui terminent leur course 15 minutes après le premier concurrent ou après la limite de temps, le plus long des deux, sera classé DNF.

- b. Any race which the Race Committee judges not to be a fair test of sailing skill (typically due to a lack of wind) or poses a danger to the competitors (ex. too much wind) may be abandoned.

Toute course que le comité de course juge inéquitable en terme de test d'habilité de navigation (généralement du à un manque de vent) ou qui pose un danger pour les participants (p.e. trop de vent) peut être abandonnée.

- c. The class(es) for which these signals apply will have their class flags flown accompanying these abandonment signals.

La ou les classes pour qui les signaux suivants s'appliquent verront leur pavillon de classe accompagner le signal d'abandon.

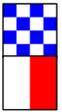
- d. Abandonment will be signalled in accordance with RRS 32 by displaying code flag N, N over H, or N over A, along with three sounds. Attempts will be made to hail the competitors to ensure they see and understand.

L'abandon sera signalé conformément à l'article 32 des RCV par l'envoi du pavillon N, des pavillons N sur H ou N sur A avec trois klaxons. Des tentatives seront fait de héler les compétiteurs pour s'assurer qu'ils ont vu et compris le signal.



- i. If only code flag N is displayed, the race is abandoned but another race may start soon afterwards.

Si seul le pavillon N est envoyé, la course est abandonnée. Une autre course peut être débutée peu de temps après.



- ii. If code flag N is displayed together with and above code flag H, sailors must immediately sail back to harbour.

Si le pavillon N est envoyé avec et au-dessus du pavillon H, les concurrents doivent immédiatement rentrer à quai.



- iii. If code flag N is displayed together with and above code flag A, the race is abandoned and no subsequent race will be sailed that day.

Si le pavillon N est envoyé avec et au-dessus du pavillon A, la course est abandonnée et aucune autre course ne sera lancée cette journée.

16 PROTESTS / PROTÊTS ET DEMANDES DE RÉCLAMATION

- a. Sailors are encouraged to settle any disputes on the water. 720 penalty turns are encouraged to exonerate an infringement of the RRS.

Les concurrents sont encouragés à résoudre leurs différents sur l'eau. La pénalité du 720 est encouragée pour exonérer une faute en vertu des RCV.

- b. Protest forms are available in the Race Office. They must be handed in to the Manager, Race or Protest Committee within 30 minutes after the time the last yacht finishes.

Les formulaires de protêts sont disponibles au Bureau des Courses. Ils doivent être remis au Gérant de Course ou au comité de course ou au comité de protêt moins de 30 minutes après que le dernier bateau termine sa course.

- c. The jury will hear protests in the approximate order of receipt as soon as possible.

Les réclamations seront instruites selon leur ordre de réception, aussitôt que possible.

- d. At the end of the protest period the jury may assign times for hearings, in which case they will wait no longer than 5 minutes before starting the hearing in the absence of the protester and/or the protestee.

À la fin de la période de protêt, le jury peut assigner des périodes d'audition. Dès lors, il retardera d'au plus 5 minutes l'audition en l'absence d'un réclamant ou d'un réclamé.

17 SCORING / CLASSEMENT

- a. The series will be scored as provided in Appendix A of the RRS using the Low Point Scoring System.

Les séries seront classée selon l'annexe A des RCV en utilisant le Système A Minima.

- b. If 4 or fewer races are run, all scores will be counted towards a competitor's result. If 5 to 8 races are run, a competitor's worst score will be discarded. If 9 or more races are run, a competitor's two worst scores will be discarded.

Si moins de quatre courses sont complétées, tous les points seront totalisés pour classer un concurrent. Si cinq à huit courses sont complétées, le pire classement sera omis. Si neuf courses ou plus sont complétées, les deux pires classements seront omis.

- c. A boat that did not start, did not finish, retired after finishing or was disqualified shall be scored points for the finishing place one more than the number of boats entered in that Class for the overall Regatta series.

Un bateau classé DNS, DNF, RET ou DSQ recevra un nombre de points égal à un bateau de plus que le nombre de concurrents de sa classe ayant participé à la série de la régata.

- d. Points are scored by the skippers - not the boats - and skippers are not allowed to change boats without due cause and prior approval by the race committee.

Les classements sont alloués aux barreaux pas aux bateaux. Les barreaux ne peuvent changer de bateau sans justification et sans l'approbation préalable du comité de course.

18 SAFETY / SÉCURITÉ

- a. Lifejackets shall be worn by dinghy sailors at all times while racing.

Les concurrents en dériveurs sont tenus de porter un gilet de sauvetage en tous temps en course.

- b. When leaving the racing area early, a competitor shall attempt to notify the Race Committee or an official on shore immediately on arrival.

Lorsqu'il quitte la zone de course précipitamment, un compétiteur doit tenter d'avertir le comité de course ou un officiel à terre dès son arrivée.

19 TRASH DISPOSAL / ÉLIMINATION DES ORDURES

Boats shall not put trash in the water. Trash may be placed aboard support and race committee boats.

Les bateaux ne peuvent disposer de leurs déchets dans l'eau. Les déchets peuvent être placés dans les bateaux de support ou dans les bateaux du comité de course.

20 AWARDS / PRIX

Final Results and Awards will be presented after racing on Sunday.

Les résultats finaux et les prix seront présentés après les courses le dimanche.

21 DISCLAIMER OF LIABILITY / DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Competitors participate in the regatta entirely at their own risk. See rule 4, Decision to Race. The organizing authority will not accept any liability for material damage or personal injury or death sustained in conjunction with or prior to, during, or after the regatta.

Les compétiteurs participent à la régata à leur propre risque. Voir règle 4 : Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

“TWO WINDWARD-LEWARD” / “DEUX AU-VENT-SOUS-LE-VENT”

